



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : examen du programme : indicateurs
de progrès autres que le produit intérieur brut**

Rapport du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut, établi conformément à la décision 2013/235 du Conseil économique et social. Dans son rapport, le groupe fait état des pratiques mises en œuvre aux niveaux national, régional et international pour ce qui est des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut. Il étudie les possibilités de s'acheminer vers la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de progrès établis sur des bases techniques solides et universellement acceptés. Il aborde en outre la question de la mesure et du suivi des objectifs du programme de développement pour l'après-2015 : il examine les différentes propositions de cadre de développement pour l'après-2015, il explique en détail pourquoi il faut mettre en place une stratégie de mesure intégrée solide sur le plan technique et il dresse la liste des éléments indispensables à la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de suivi. Dans une section distincte, il présente les messages clés à l'intention des décideurs, propose des mesures qui permettraient de faire participer plus largement les statisticiens des instances officielles au débat et aux démarches qui visent à établir un programme de développement pour l'après-2015 et d'autres qui faciliteraient l'exécution du programme de travail sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut.

* E/CN.3/2014/1.



Rapport du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

I. Contexte

A. Élaboration du programme de développement pour l'après-2015

1. Dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue à New York du 20 au 22 septembre 2010, les chefs d'État et de gouvernement ont prié le Secrétaire général de formuler des recommandations sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement (résolution [65/1](#) de l'Assemblée générale). Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, les États Membres ont lancé un mécanisme participatif visant à établir un ensemble d'objectifs de développement durable (résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale, annexe). Il est généralement admis que les deux initiatives devraient aboutir ensemble à l'établissement d'un seul et même programme de développement, axé sur le développement durable, pour l'après-2015 (voir [A/68/202](#)).

2. Comme le prévoit le document final de la Conférence Rio +20, un groupe de travail composé de 30 représentants a été établi en janvier 2013 (le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable) et chargé de proposer des objectifs de développement durable que l'Assemblée générale devait examiner à sa soixante-huitième session (voir résolution [66/288](#), annexe, par. 248). Conformément au même document, les objectifs en question doivent être en nombre limité, ambitieux et faciles à comprendre; ils doivent tenir compte, de manière équilibrée, des trois dimensions du développement durable et ils doivent être conformes et intégrés au programme de développement pour l'après-2015 de l'Organisation des Nations Unies (*ibid.*, par. 246 et 247). Le Groupe de travail ouvert aura tenu huit sessions d'ici à février 2014 et terminé ses travaux en septembre 2014.

3. Une manifestation spéciale du Président de l'Assemblée générale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement s'est tenue à New York le 25 septembre 2013. Elle a été l'occasion d'une réflexion sur les grandes lignes du nouveau programme de développement à mettre en œuvre après 2015. Dans le document final de l'événement, les États Membres ont décidé qu'un sommet de haut niveau serait tenu en septembre 2015, au cours duquel serait adopté le programme de développement pour l'après-2015 (voir résolution [68/6](#), par. 26). Par conséquent, la dernière phase des consultations intergouvernementales consacrées à ce programme battra son plein à la soixante-neuvième session de l'Assemblée. Il a été demandé au Secrétaire général de résumer l'ensemble des contributions qui auront été reçues et de présenter un rapport de synthèse avant la fin de 2014 aux fins des négociations intergouvernementales qui s'ouvriront au début de la soixante-neuvième session (voir résolution [68/6](#), par. 25).

B. Participation de la communauté statistique

4. La communauté statistique met son expertise au service des débats consacrés aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015 depuis leur démarrage, et ce, de nombreuses façons.

5. Le Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, constitué d'entités internationales, d'organisations régionales et d'instituts nationaux de statistique, est chargé d'assurer le suivi mondial et régional des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a publié en mars 2013 un rapport sur les enseignements tirés du suivi des objectifs¹, dans lequel il souligne le rôle que joue la communauté statistique dans le choix des objectifs, cibles et indicateurs du nouveau cadre de développement. Une équipe spéciale conjointe de la Commission économique pour l'Europe (CEE), d'EUROSTAT et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) chargée de mesurer le développement durable a publié son rapport final dans lequel elle présente ses recommandations sur la mesure du développement durable², qui a été entériné par la Conférence des statisticiens européens en juin 2013. Un rapport consacré aux statistiques et aux indicateurs de suivi du programme de développement pour l'après-2015, auquel ont contribué 50 entités des Nations Unies, a été publié en juillet 2013³. Ces deux rapports faciliteront l'établissement des indicateurs statistiques de suivi du développement durable.

6. Ainsi que le prévoit la résolution [57/270 B](#) de l'Assemblée générale, la Commission de statistique est l'entité responsable du système de statistique mondial et coordonne l'établissement et l'examen des indicateurs utilisés dans le système des Nations Unies. Elle fixe depuis toujours les grandes orientations du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dirige les activités nécessaires à ce suivi. Avec ses mécanismes de travail, elle guidera le choix et la mise en œuvre des mesures visant à répondre aux besoins statistiques découlant du programme de développement pour l'après-2015.

II. Établissement du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

A. Mandat et composition

7. À sa quarante-quatrième session, en 2013, la Commission de statistique a adopté sa décision 44/114, dans laquelle elle a appuyé la formation d'un groupe des Amis de la présidence. Ce groupe serait chargé d'élaborer un programme de travail pour établir des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut à l'issue

¹ Lessons learned from monitoring the Goals, disponible à l'adresse : http://unstats.un.org/unsd/broaderprogress/pdf/Lesson%20Learned%20from%20MDG%20Monitoring_2013-03-22%20%28IAEG%29.pdf.

² Disponible à l'adresse : www.unecce.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2013/SD_framework_and_indicators_final.pdf.

³ Disponible à l'adresse : www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/UNTT_MonitoringReport_WEB.pdf.

d'un recensement des pratiques nationales, régionales et internationales en vigueur dans ce domaine. Il devait réaliser une analyse technique des initiatives en cours afin de recenser les meilleures pratiques et de faciliter l'échange des connaissances, surtout au profit des pays en développement. Il devait également suivre étroitement le débat sur les cadres de développement et en rendre compte au Bureau de la Commission, afin de nouer un dialogue actif avec les organes des Nations Unies et les décideurs pour veiller à ce que l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 s'accompagne dès le départ d'une solide stratégie de mesure statistique. Il devait en outre faire état des premiers résultats de ses travaux à la Commission à sa prochaine session, en 2014, afin de recevoir des directives sur la poursuite de ses activités.

8. Le groupe des Amis de la présidence a vu le jour en mai 2013. Il est composé des 22 pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Bahamas, Botswana, Brésil, Cameroun, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Italie, Jamaïque, Maroc, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname et Suède. Il est coprésidé par la France et l'Inde. Les organisations suivantes participent en tant qu'observateurs : l'OCDE, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), EUROSTAT et la CEE. C'est la Division de statistique qui en assure le secrétariat.

B. Réalisations à ce jour

9. Depuis mai 2013, le groupe des Amis de la présidence a mené à bien les activités suivantes :

a) Il a créé un site Web sur lequel on trouve des renseignements sur ses travaux en cours et les documents correspondants, ce qui illustre combien il entend travailler de manière transparente et participative. Le groupe présente également sur ce site des documents et des informations sur ses deux domaines de travail, à savoir le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, et les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut;

b) Il a analysé du point de vue statistique le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015⁴;

c) Il a contribué à la rédaction des notes statistiques annexées à un vaste ensemble de documents d'information⁵ présentés aux sessions thématiques du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Ces notes figureront dans un document de référence;

d) Il a collaboré et contribué à l'organisation et à l'animation d'une session informelle du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable consacrée à l'évaluation des progrès accomplis, tenue le 17 décembre 2013;

e) Il a fourni des contributions essentielles à la rédaction du présent rapport.

⁴ Disponible à l'adresse : www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/UN-Report.pdf.

⁵ Ces documents d'information ont été rédigés par une équipe d'assistance technique, chapeauté par l'équipe spéciale, qui est constituée de représentants de plus de 60 organisations internationales et entités et organes des Nations Unies et qui appuie l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 dans l'ensemble du système.

III. Examen des mesures prises pour établir et appliquer des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et pour mesurer le développement durable

A. Développement durable et bien-être

10. Le rapport phare de la Commission mondiale de l'environnement et du développement « Notre avenir à tous », établi en 1987 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, définit le développement durable comme une forme de justice distributive permettant de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ». Il a servi de point de départ aux discussions concernant des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut. En 1992, les participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont défendu la notion de développement durable et plaidé pour que la protection de l'environnement soit intégrée dans les stratégies de croissance économique, de manière à assurer des conditions de vie et de travail décentes et un accès équitable aux ressources.

11. En 2001, l'Union européenne a lancé sa stratégie en faveur du développement durable, destinée à améliorer de façon continue les conditions de vie des générations présentes et à venir. Elle l'a révisée en 2006. Deux conférences ont été organisées en 2007 : la première, à Istanbul, a été consacrée au projet de l'OCDE « Comment mesurer le progrès des sociétés »; à la seconde, portant sur le thème « Au-delà du PIB », on a recommandé une série de mesures prioritaires sur la qualité de la vie et le bien-être. Ces conférences ont préparé le terrain en vue de la création de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, présidée par Joseph Stiglitz, et de la rédaction de son rapport phare, qui contient une recommandation sur les statistiques⁶. Juste après la publication de ce rapport, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont été lancées pour proposer d'autres indicateurs permettant de mesurer de façon plus précise la qualité de la vie. Enfin, en juin 2013, la Conférence des statisticiens européens a adopté un cadre de mesure du développement durable proposé par l'Équipe spéciale chargée de mesurer le développement durable commune à la CEE, à EUROSTAT et à l'OCDE. Par conséquent, lorsque la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a demandé, dans son document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), de prendre de nouvelles mesures pour réaliser le développement durable, beaucoup avait déjà été fait ou était en cours⁷.

⁶ Joseph E. Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi, Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, 14 septembre 2009, disponible à l'adresse suivante : http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf.

⁷ À plusieurs reprises au cours des dernières années, la Commission de statistique a servi de lieu de concertation et d'échange d'expériences sur les moyens disponibles pour mesurer les progrès et le bien-être. Avant sa quarante-troisième session, en 2012, un forum de haut niveau a été organisé sur le thème « Mesurer l'immesurable : pousser les limites des statistiques officielles ». À sa quarante-troisième session, la Commission a examiné le rapport de la France sur la mesure de la performance économique et du progrès social (E/CN.3/2011/35). À sa quarante-quatrième session, en 2013, un forum de haut niveau sur les statistiques officielles a été consacré à la mesure des progrès.

Définition du bien-être, du progrès et de la durabilité

12. Le rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social et les travaux de l'Équipe spéciale CEE/EUROSTAT/OCDE ont contribué à clarifier les notions de bien-être, progrès social et développement durable. Il ressort du rapport que le « bien-être » s'entend d'un ensemble de dimensions figé (« ici et maintenant »), que le « progrès » correspond à l'évolution de ces dimensions sur une période donnée, et que la « durabilité » correspond à l'exigence (dynamique) de maintenir ces progrès indéfiniment. Plus important encore, il faut mesurer les conditions de vie actuelles (le bien-être) dans leurs aspects matériels et immatériels (y compris la distribution) et examiner la durabilité du bien-être. L'Équipe spéciale CEE/EUROSTAT/OCDE a elle aussi recensé trois dimensions conceptuelles distinctes du bien-être : le bien-être de la génération actuelle dans un pays donné (« ici et maintenant »), le bien-être des générations futures (« à l'avenir »), et le bien-être des personnes qui vivent dans d'autres pays (« ailleurs »).

Mesurer le bien-être et la qualité de la vie

13. Le bien-être est une notion pluridimensionnelle qui couvre les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse), la santé, l'éducation, les activités personnelles (dont le travail), la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement (état présent et à venir) et l'insécurité (tant économique que physique)⁸. En mesurant les conditions de vie matérielles, on met l'accent sur la perspective des ménages. Celle-ci suppose de ne pas se limiter au PIB mais d'élargir les indicateurs de revenu à toute une série d'activités marchandes et non marchandes, ainsi qu'aux biens et aux dépenses de consommation dans le cadre du Système de comptabilité nationale. Il faut aussi prendre en compte les indicateurs d'inégalité et d'accessibilité sur la manière dont les revenus, la consommation et les richesses sont répartis entre les individus, les ménages, les groupes de population et les générations à venir. Pour évaluer la qualité de la vie, il faut utiliser des indicateurs pluridimensionnels objectifs et subjectifs du bien-être.

Mesurer la durabilité

14. La durabilité pose la question de savoir si l'on peut espérer que le niveau actuel du bien-être pourra être maintenu pour des générations futures. Pour évaluer la durabilité, on peut se référer à l'ensemble des principaux actifs économiques, environnementaux, sociaux et humains transmis des générations actuelles aux suivantes et apprécier de quelle manière ils sont touchés par les mesures, les politiques et les comportements actuels. Mesurer la durabilité est extrêmement complexe. Pour rendre compte des interactions complexes entre l'économie, la société et l'environnement, il faut perfectionner les systèmes comptables actuels en appliquant une approche systémique tenant compte des stocks et des flux.

⁸ Un pays a recommandé de retenir la culture comme aspect du bien-être. Cependant, la culture peut être exprimée en pondérant de façon adéquate les différents aspects pris en compte.

B. Mesures et pratiques mises en œuvre aux niveaux mondial, régional et national sur l'évaluation du développement durable et du bien-être de l'homme

Mesures prises au niveau mondial

15. De nombreux pays et organisations se sont efforcés et s'efforcent encore d'évaluer les aspects de la vie qui leur semblent importants pour le bien-être de l'homme et le développement durable⁹. Au niveau mondial, on peut mentionner les travaux de la Commission de statistique concernant le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, le Système de comptabilité environnementale et économique, ainsi que la note du Secrétaire général de janvier 2013 intitulée « Le bonheur : vers une approche globale du développement » (A/67/697). En outre, la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a établi un ensemble d'indicateurs du développement durable pour mesurer les progrès réalisés au niveau national¹⁰. Comme on l'a dit plus haut, la Conférence des statisticiens européens a adopté en 2013 un cadre conceptuel d'évaluation du développement durable².

Mesures prises par l'Organisation de coopération et de développement économiques

16. Cela fait plus de 10 ans que l'OCDE cherche des moyens de mesurer le bien-être et le progrès des sociétés. Ses efforts ont abouti au lancement, en 2011, de l'initiative du vivre mieux, qui prévoit une série d'indicateurs régulièrement actualisés et publiés dans le rapport semestriel intitulé « Comment va la vie? Mesurer le bien-être »¹¹. Le cadre conceptuel utilisé par l'OCDE pour définir et mesurer le bien-être se fonde sur le rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social et opère une distinction entre le bien-être actuel et le bien-être futur. Le bien-être actuel est mesuré dans deux grands domaines : les conditions de vie matérielles (revenus et richesses, travail et bénéfices, logement) et la qualité de la vie (santé, équilibre travail-vie, éducation et compétences, liens sociaux, engagement civique et gouvernance, qualité de l'environnement, sécurité personnelle et satisfaction individuelle). Le bien-être futur (ou durabilité du bien-être) est évalué grâce à des indicateurs de différents types de « capitaux » qui déterminent le bien-être au fil du temps, suivant en cela la méthode recommandée par l'Équipe spéciale CEE/EUROSTAT/OCDE chargée de mesurer le développement durable¹².

⁹ On donnera une description détaillée de plusieurs initiatives dans un document d'information. Il y a en a trop pour toutes les mentionner.

¹⁰ *Indicators of Sustainable Development : Guidelines and Methodologies*, 3^e éd. (Nations Unies, New York, octobre 2007). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/guidelines.pdf.

¹¹ Voir <http://www.oecd.org/fr/statistiques/linitiativevivremieuxmesurerlebien-etreetleprogres.htm> et <http://www.oecd.org/fr/statistiques/commentvalavie.htm>.

¹² Le mécanisme d'évaluation du bien-être établi dans le cadre de l'initiative du vivre mieux de l'OCDE décrite plus haut peut être considéré comme universel, c'est-à-dire potentiellement utile à tous les pays. Toutefois, il est clair que l'importance relative des différentes dimensions considérées ne sera pas la même pour tous les pays et que le choix des indicateurs utilisés pour apprécier les résultats de ces dimensions pourra également varier en fonction des conditions propres à chaque pays, de son histoire et de ses difficultés. L'OCDE et son centre de

Mesures prises par le système statistique européen

17. En 2006, l'Union européenne a révisé sa Stratégie pour un développement durable et établi des indicateurs du développement durable afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie. Ces indicateurs sont axés sur 10 thèmes qui rendent compte des principaux défis, objectifs et principes directeurs de la stratégie. En août 2009, la Commission européenne a publié une communication portant la cote COM (2009) 433, intitulée « Le PIB et au-delà : mesurer le progrès dans un monde en mutation », qui visait à améliorer les indicateurs pour mieux rendre compte des nouvelles priorités sociétales et politiques. En 2011, le comité du système statistique européen a adopté un rapport du groupe de parrainage coprésidé par EUROSTAT et l'Institut national de la statistique et des études économiques (France) sur la mesure des progrès, du bien-être et du développement durable, qui a traduit les recommandations issues du rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social en un ensemble de mesures concrètes destiné au système statistique européen¹³. Ce dernier met actuellement à exécution les 50 mesures proposées par le groupe de parrainage sur les axes prioritaires suivants : perspective des ménages et aspects distributifs des revenus; consommation et richesse; mesure pluridimensionnelle de la qualité de la vie; et durabilité du point de vue de l'environnement. Dans le cadre de la stratégie de croissance de l'Europe d'ici à 2020, EUROSTAT a également fourni des conseils techniques concernant la définition d'objectifs, d'indicateurs et de mécanismes de contrôle^{14, 15}.

Mesures prises au niveau national

18. De nombreux États Membres se sont efforcés d'établir et de réunir des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (un document d'information décrivant les initiatives et les expériences nationales est en cours d'élaboration)¹⁶. La publication en 2009 du rapport phare de la Commission sur la

développement établissent actuellement un rapport sur l'élaboration d'un cadre ajusté correspondant mieux aux particularités des pays en développement.

¹³ Disponible en anglais à l'adresse suivante : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/pgp_ess/0_DOCS/estat/SpG_Final_report_Progress_wellbeing_and_sustainable_deve.pdf.

¹⁴ Par exemple, pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Europe pour 2020, 5 grands objectifs ont été définis pour l'ensemble de l'Union européenne. Ces objectifs peu nombreux, définis au niveau de l'Union européenne, donnent naissance à des objectifs nationaux qui rendent compte de la situation et des circonstances propres à chaque pays et sont mesurés chaque année de façon à ce que chaque État puisse apprécier ses propres progrès. En outre, des résumés thématiques ont été élaborés pour permettre d'effectuer des comparaisons entre les États membres et de replacer les difficultés économiques qu'ils rencontrent dans un contexte plus large.

¹⁵ Les deux communications suivantes de la Commission européenne rendent compte du rôle que joue Europe 2020, qui repose sur l'approche intégrée amorcée par la stratégie de développement durable de l'Union européenne et favorise la cohérence et l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne : la communication COM (2013) 92, intitulée « Une vie décente pour tous : éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable », et la communication COM (2013) 531, intitulée « Après 2015 : vers une approche globale et intégrée du financement de l'éradication de la pauvreté et du développement durable ».

¹⁶ En 2002, le Bureau de statistique australien est devenu le premier organisme statistique national à créer un instrument de large portée pour mesurer les progrès réalisés au niveau national, en établissant « Measuring Australia's progress », rebaptisé depuis « Measures of Australia's Progress ». De même, en 2003, l'Office fédéral de la statistique (Suisse) a établi, en

mesure des performances économiques et du progrès social a donné un nouvel élan à ces efforts et conduit, dans plusieurs pays, au lancement d'initiatives importantes pour améliorer les instruments existants de mesure des progrès, du bien-être et du développement durable : la conduite de consultations au niveau national (comme celles lancées par le Premier Ministre britannique, David Cameron, et celles menées en Australie, au Canada et en Italie), la création de commissions parlementaires (en Allemagne et en Finlande notamment), la tenue de tables rondes d'experts chargés de proposer des indicateurs sur la base des statistiques existantes (en Espagne, en Italie et au Japon, notamment) et l'établissement de nouvelles statistiques (comme les nouvelles enquêtes lancées en France, au Japon, au Maroc et au Mexique). Pour de nombreux pays (Australie, Bhoutan, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas), il importe de proposer aux décideurs des formules et des moyens d'utiliser de nouveaux indicateurs. Plusieurs pays font participer les citoyens au débat et leur demandent ce qui compte le plus dans leur vie. Bien souvent, de nouveaux paramètres sont établis.

C. Possibilités de s'acheminer vers la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de progrès établis sur des bases scientifiques solides et universellement acceptés

Établissement de la base conceptuelle

19. Au cours des dernières années, la mesure des progrès et de la durabilité a beaucoup évolué dans le monde entier. Même si les pays et les régions n'ont pas les mêmes priorités, une perception universelle de la notion de bien-être, présentant des dimensions communes, semble avoir émergé dans de nombreux pays. Le développement durable peut être défini, en gros, comme l'amélioration du bien-être de toutes les générations, présentes et à venir. Par ailleurs, le cadre proposé par l'Équipe spéciale CEE/EUROSTAT/OCDE relie les trois aspects conceptuels définis dans le rapport « Notre avenir à tous » (« ici et maintenant », « à l'avenir » et « ailleurs ») à des thèmes utiles aux politiques ou à des dimensions universelles du bien-être. Vingt thèmes ont été dégagés, qui couvrent les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable, parmi lesquels : le bien-être subjectif, la consommation et les revenus, la nutrition, la santé, le travail, l'éducation, le logement, les loisirs, la sécurité physique, la terre et les écosystèmes, l'eau, la qualité de l'air, le climat, les ressources énergétiques, les ressources non énergétiques, la confiance, les institutions, le capital physique, le capital connaissances, et le capital financier.

Les objectifs de développement durable, les objectifs pour l'après-2015 et les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

20. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 tireront profit des efforts accomplis pour établir des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut, le développement durable, sur la base duquel les indicateurs ont été établis, devant être au cœur de ce programme. Cependant, dans le cadre du débat concernant le programme de développement pour l'après-2015, on examinera également la pertinence et l'applicabilité des mesures existantes et de celles proposées au niveau mondial. Par exemple, une partie des

collaboration avec d'autres services gouvernementaux de la Suisse, le système d'indicateurs MONET, qui permet d'apprécier si le pays est sur le chemin du développement durable.

nouveaux objectifs proposés ne sont pas bien pris en considération dans les statistiques officielles actuelles, et certains principes et indicateurs de mesure font encore défaut. En outre, les efforts de création d'indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut sont accomplis essentiellement dans des pays développés et rendent compte principalement de la situation particulière de ces pays. Au vu des résultats des débats concernant les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, il faudra peut-être réviser ou modifier les indicateurs de progrès existants afin de s'acheminer vers la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de progrès autres que le PIB établis sur des bases scientifiques solides et universellement acceptés. Par conséquent, l'adoption d'un ensemble d'indicateurs de progrès autres que le PIB universellement acceptés ne devrait se faire qu'une fois que le programme de développement pour l'après-2015 aura été adopté.

IV. Mesurer et suivre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015

A. Examen des propositions formulées par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015

21. Le groupe des Amis de la présidence a été appelé en juillet 2013 à examiner le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. Il lui a été demandé d'en analyser les incidences statistiques et de formuler des observations sur les propositions concernant la statistique et la capacité des systèmes statistiques à mesurer les objectifs proposés. Les 17 pays et organisations ci-après ont communiqué leurs observations, assorties le plus souvent d'analyses détaillées et approfondies : Allemagne, Australie, Botswana, Cameroun, France, Hongrie, Inde, Italie, Jamaïque, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Suède, EUROSTAT, OCDE, Paris²¹ et CEE.

Les cadres et programmes devraient converger

22. Le groupe des Amis de la présidence s'est félicité que le rapport du Groupe de personnalités serve de document de référence lors des débats sur le projet de cadre d'objectifs et de cibles pour l'après-2015. Il a souscrit à l'idée selon laquelle le nouveau cadre devait permettre à la fois de parachever les réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement et d'aller plus loin en préparant un programme universel pour l'après-2015. Diverses séries d'objectifs universels ont été proposées par le Groupe de personnalités, le Réseau des solutions pour le développement durable¹⁷ et d'autres acteurs. Les objectifs et les thèmes présentent de nombreux points communs, mais également quelques différences. Le groupe des Amis a donc recommandé que les différents schémas et projets servant les objectifs de développement durable et les objectifs de développement pour l'après-2015 convergent très en amont et de préférence avant le début de l'examen des cibles et des indicateurs.

¹⁷ Voir *Programme d'action pour le développement durable : rapport destiné au Secrétaire général de l'ONU* (23 octobre 2013). Disponible à l'adresse : <http://unsdn.org/files/2013/11/An-Action-Agenda-for-Sustainable-Development.pdf>.

Nécessité de calibrer les cibles en fonction des pays

23. Le groupe des Amis de la présidence considère que, si les 12 objectifs énoncés dans le rapport du Groupe de personnalités sont universels, les cibles correspondantes ne conviennent pas à tous les pays. Les pays sont certes confrontés à des problèmes mondiaux qui doivent être réglés au niveau mondial, mais il n'en reste pas moins qu'ils ont des spécificités régionales, nationales et locales qui doivent être prises en compte. Les cibles peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction de son niveau de développement. Le groupe a donc suggéré une souplesse accrue au niveau national. Il a préconisé que l'on procède à plusieurs niveaux dans la définition des objectifs, avec, d'une part quelques objectifs globaux de résultats universellement escomptés et, d'autre part, des cibles et indicateurs plus spécifiques adaptés au niveau de développement, au contexte, aux responsabilités et aux capacités propres aux pays.

Partenariat mondial pour les données sur le développement

24. Le groupe des Amis de la présidence note que le Groupe de personnalités insiste à juste titre dans son rapport sur l'importance de la révolution des données (qui intéresse les bureaux nationaux de statistiques, les organismes internationaux, les organisations de la société civile, les fondations et le secteur privé) pour améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens, ainsi que sur la nécessité de créer un partenariat mondial à cette fin. La demande croissante de données et d'informations exigera des financements et des capacités supplémentaires et une meilleure coordination des activités statistiques. Pourtant, la révolution des données peut revêtir une signification différente pour des pays qui n'ont pas tous atteint le même niveau de développement statistique. Le groupe a également souligné que cette révolution ne devait pas se cantonner à la production des données. Elle devait aussi se traduire par des investissements dans l'élaboration des concepts, les cadres de mesure, les classifications et les normes. Le renforcement du continuum entre données, statistiques et prise de décisions qui sous-tend le principe de responsabilité doit être un élément central de la révolution des données. Le groupe a estimé que les données ouvertes, les métadonnées, l'information géospatiale et les systèmes d'information géographique étaient autant de nouveaux gisements de données qui permettaient de produire des statistiques à moindre coût. Il a toutefois recommandé une évaluation minutieuse des avantages et des inconvénients de ces nouvelles données lorsqu'elles sont utilisées comme sources d'information à des fins de suivi. Il a également recommandé que les données produites à partir de nouvelles sources soient conformes aux exigences et aux normes de qualité des statistiques officielles. Comme les statisticiens des organismes officiels sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la mise au point d'un système de mesure commun fondé sur les statistiques produites par chaque pays, le groupe a proposé que le Partenariat mondial pour les données sur le développement soit piloté par le système des statistiques officielles et placé sous les auspices de la Commission de statistique. Le Partenariat devrait avoir pour but de recenser et combler les lacunes statistiques les plus critiques, d'étendre l'accessibilité des données et de mobiliser la communauté internationale pour faire en sorte que les données de référence relatives aux cibles et indicateurs pour l'après-2015 soient en place dans des délais appropriés et réalistes. Le Partenariat devrait disposer des ressources appropriées et avoir une structure de gouvernance adéquate de manière que les objectifs visés puissent être atteints. Le groupe a recommandé

qu'il soit fait usage des partenariats existants et que les commissions régionales des Nations Unies soient incluses dans le mécanisme de coordination.

L'objectif d'un système statistique officiel efficace

25. Compte tenu du rôle primordial du système statistique officiel dans la responsabilisation des gouvernements, le groupe des Amis de la présidence a fait valoir que la mise en place d'un système statistique officiel devait être une cible à part entière et nécessitait des mesures appropriées. Cette cible pouvait être inscrite sous l'objectif 10 énoncé dans le rapport du Groupe de personnalités sous le titre « Assurer la bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace ». On peut espérer que cette mesure démontrerait l'importance des statistiques aux yeux des décideurs et garantirait des financements pour l'obtention du résultat escompté¹⁸.

Analyse des objectifs mondiaux et des cibles

26. Le groupe des Amis de la présidence note que les objectifs et les cibles décrits dans le rapport du Groupe de personnalités sont extrêmement ambitieux en termes quantitatifs, surtout à l'heure où les ressources allouées au secteur statistique sont en baisse dans de nombreux pays. Ils nécessiteraient un investissement considérable, même pour les pays relativement avancés sur le plan statistique. Il faut en effet à la fois produire des statistiques officielles dans de nouveaux domaines tels que la gouvernance et proposer des indicateurs pour les différents groupes sociaux visés (ventilés par revenus, sexe, lieu géographique, handicap et autres catégories) pour s'assurer qu'aucun n'est oublié. Rares sont les pays qui sont à la hauteur de cette tâche. Si un impératif politique aide parfois à cheminer vers cet objectif, les avancées ne peuvent être que progressives. Cette considération pratique confirme qu'il importe de consulter les statisticiens des organismes officiels avant de s'entendre sur une série de cibles, de manière à déterminer avec eux la pertinence des indicateurs de développement qui les concernent.

27. Le suivi des objectifs et cibles de développement pour l'après-2015 devrait être fondé sur des définitions, des méthodes et des classifications comparables. Dans cette perspective, le groupe des Amis a salué la recommandation du Groupe de personnalités préconisant l'adoption du schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique ainsi que la publication et l'exploitation des comptes économiques, sociaux et environnementaux au titre de l'objectif 9, intitulé « Gérer les richesses naturelles de façon durable ».

28. Certains membres du groupe des Amis ont été d'avis que la dimension internationale du développement durable (« ailleurs ») faisait défaut dans le rapport, notamment en ce qui concernait l'évaluation des problèmes planétaires liés au changement climatique et à la perte de biodiversité et l'impact de pays donnés sur le bien-être du reste du monde. Quelques-uns ont fait observer qu'aucune cible n'était définie pour le bien-être subjectif, et plus généralement le vécu et les aspirations des gens, alors que le rapport insiste sur le fait que le programme pour l'après-2015 doit être l'expression de la voix des peuples. Certains Amis ont proposé qu'une cible conditions de logement soit ajoutée à l'objectif 1, intitulé « Mettre fin à la pauvreté » et qu'une cible gestion des déchets et recyclage figure dans l'objectif 9. La question

¹⁸ La cible consistant à créer un système statistique efficace viserait à obtenir les ressources nécessaires pour produire les données dont les utilisateurs ont besoin et impliquerait un examen des priorités et la recherche d'innovations possibles.

des changements démographiques et des migrations internationales ne semble pas suffisamment traitée alors qu'elle a des incidences en termes de durabilité.

29. Les membres du groupe des Amis ont fréquemment mentionné leur expérience en matière de mesure du progrès et de la durabilité et leur volonté de la partager. Le groupe invite la communauté statistique à tirer pleinement parti de l'expérience acquise dans les pays et les régions. Il pourrait, dans ce contexte, promouvoir un rôle accru pour les organisations régionales de manière à faciliter la participation des pays à l'élaboration des objectifs de développement durable et des objectifs et cibles de développement pour l'après-2015 et à l'application du cadre de suivi. Il invite de même la communauté statistique à prendre en compte le cadre de mesure du développement durable susmentionné proposé par l'équipe spéciale conjointe CEE/EUROSTAT/OCDE et entériné par la Conférence des statisticiens européens en juin 2013¹⁹. Parmi les enseignements tirés figure la nécessité de traduire les cibles et les objectifs universels en cibles nationales et de s'assurer que chaque pays conserve la maîtrise de ses propres données. Il faudra, pour ce faire, que les stratégies nationales de développement de la statistique²⁰ et les autres initiatives nationales et régionales dans le domaine statistique soient alignées sur les exigences du programme de développement pour l'après-2015.

B. Nécessité d'une méthode de mesure intégrée solide sur le plan technique

Données pour les prises de décisions : enseignements tirés du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

30. Le cadre de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement a traduit une vision motivante en une série de cibles et objectifs concrets assortis d'échéances et d'indicateurs solides sur le plan statistique. Depuis leur adoption en 2000, les objectifs du Millénaire ont produit un énorme changement puisqu'ils ont aidé à établir les priorités mondiales et nationales et à mobiliser l'initiative sur le terrain. Le concept de suivi d'objectifs concrets au moyen d'indicateurs solides sur le plan statistique est incontestablement un atout du cadre de suivi sur le plan des politiques et de la statistique. Le cadre a confirmé la nécessité de disposer de statistiques solides et fiables pour prendre des décisions sur les politiques de développement. Les objectifs ont été dans de nombreux cas un facteur déterminant, qui a renforcé les systèmes statistiques, amélioré les méthodes statistiques et permis la compilation et l'utilisation de données de qualité.

31. Le cadre de suivi des objectifs du Millénaire présente un certain nombre de points faibles dont il conviendrait de tenir compte dans la conception et l'application du cadre de suivi pour l'après-2015²¹. Ainsi, il reste flou sur la

¹⁹ Dans son rapport, l'équipe spéciale présente un système de mesure souple accompagné de plusieurs séries d'indicateurs de substitution qui correspondent aux diverses perspectives en matière de développement durable. Il s'agit d'indicateurs souples qui permettent d'utiliser le système aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

²⁰ Voir <http://paris21.org/NSDS>.

²¹ Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015; *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous : rapport au Secrétaire général* (New York, juin 2012). Voir également le rapport du groupe d'institutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement sur le bilan du suivi des objectifs en mars 2013 (note bas de page 1).

manière de calibrer les objectifs mondiaux en fonction des réalités nationales et la dynamique régionale; les cibles et les indicateurs ont été perçus comme imposés d'en haut sans véritables consultations; les orientations mondiales et régionales ont semblé être dominées par quelques pays; le système de suivi s'est révélé incapable de rendre compte des progrès considérables accomplis par des pays partis de très bas; le suivi des agrégats nationaux a parfois conduit à négliger les groupes vulnérables; des incohérences sont apparues entre les objectifs, les cibles et les indicateurs, et certains objectifs manquaient d'indicateurs; certaines cibles étaient vagues et mal définies, tandis que d'autres étaient trop ambitieuses; la dynamique démographique n'a pas été prise en compte; les interdépendances et les synergies ayant permis d'atteindre les cibles et les objectifs n'ont pas été étudiées; et certaines cibles ont été formulées en termes d'accès aux services, au détriment des aspects qualitatifs. Qui plus est, la disponibilité et la qualité des données ainsi que les capacités respectives des systèmes statistiques nationaux n'ont pas été correctement étudiées, si bien que des pans entiers des données nationales ont été tirés des estimations des organisations internationales.

Nécessité d'associer d'emblée les statisticiens à la formulation des cibles et à la sélection des indicateurs

32. Un programme de développement pour l'après-2015 qui vise à suivre le chemin parcouru pour atteindre les objectifs et les cibles de développement et tenir les acteurs, aux différents niveaux, comptables de leur action doit comporter un dispositif de mesure approprié, car des objectifs et des cibles qui ne peuvent être mesurés ne peuvent être suivis. Comme le montre déjà le cadre de suivi actuel des objectifs du Millénaire pour le développement, trouver un système de suivi de tout un ensemble d'objectifs et de cibles qui soit susceptible d'être appliqué à (et dans) tous les pays est un exercice difficile, notamment quand on songe aux disparités entre les pays en termes de disponibilité des données et de capacités statistiques. C'est la raison pour laquelle les statisticiens devraient être consultés autant qu'il convient dès le début de l'examen des différents projets d'objectifs et de cibles, de manière à obtenir leur évaluation impartiale de professionnels de la statistique. Ils devraient dialoguer avec les responsables politiques au niveau mondial (comme le groupe des Amis de la présidence et la Commission de statistique) mais aussi au niveau national, et cela dès l'ouverture des débats sur les objectifs et les cibles.

33. Le Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a établi des critères pour la définition des cibles et la sélection des indicateurs. Les statisticiens devraient dispenser une aide technique, tout au long de l'élaboration des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, pour la définition des cibles et la sélection des indicateurs appropriés, en consultation avec des pays présentant divers stades de développement. L'examen et la mise à l'épreuve de la viabilité des cibles et des indicateurs seront une tâche primordiale.

Nécessité d'une méthode intégrée et rôle des cadres de mesure statistiques

34. L'application d'une méthode intégrée présente des avantages bien connus dans le cas de la production de statistiques économiques (voir décision [39/105](#) de la Commission de statistique). Elle devrait de même s'imposer pour le cadre de suivi pour l'après-2015 dans les domaines économique, social et environnemental, si elle est appropriée et viable. En statistique, les éléments importants de l'intégration sont la collecte et le traitement des données, les concepts et définitions et les

arrangements institutionnels. Le principal élément nécessitant une approche intégrée des domaines statistiques (intégration horizontale) du cadre de suivi pour l'après-2015 est la collecte des données, en particulier dans le domaine de l'exploitation des sources administratives et des enquêtes auprès des ménages et des entreprises. En termes généraux, le programme de développement durable vise à intégrer toutes les sphères d'activité (économique, social, environnemental), ainsi que la gouvernance, dans un ensemble d'objectifs cohérents qui facilitent l'adoption d'une méthode de suivi intégrée.

35. Dans son rapport intitulé *Measuring sustainable development*, l'équipe spéciale conjointe CEE/EUROSTAT/OCDE chargée de mesurer le développement durable insiste sur la nécessité de disposer d'un cadre cohérent et solide sur le plan analytique, sur la base duquel des décisions pratiques peuvent être prises²², faute de quoi tout peut être sujet à des considérations étrangères à la question et à l'influence d'intérêts particuliers. Fort de ce conseil, le Groupe de travail a mis au point un vaste cadre conceptuel de la mesure du développement durable élaboré autour du concept de capital²³.

36. Un bon point de départ pour concevoir un cadre de mesure des indicateurs de capital du développement durable est le Système de comptabilité nationale, qui mesure les actifs financiers et le capital manufacturier. Le Système de comptabilité environnementale et économique est un cadre de mesure du capital naturel compatible avec le Système de comptabilité nationale. Pourtant, la mesure du développement par le capital (méthode proposée pour évaluer la dimension à terme de la durabilité) ne prétend pas fournir un cadre couvrant l'ensemble des éléments du programme pour l'après-2015, dont beaucoup concerneront le bien-être actuel. Même si l'on accepte l'évaluation de la durabilité par le capital, il faut mesurer non seulement les stocks des différentes catégories de capital mais aussi déterminer ce qui les fait évoluer (par exemple, l'investissement, l'amortissement et l'efficacité de l'utilisation)¹¹. De plus, la mesure par le capital est loin d'être un schéma universellement accepté pour ce qui concerne la question sociale, la santé et la gouvernance, qui devraient être au cœur du programme pour l'après-2015.

37. Le recours à une méthode intégrée et à un cadre de mesure statistique peut faciliter l'analyse des imbrications entre nombre de questions intéressantes des décideurs chargés d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015²⁴.

²² Équipe spéciale conjointe CEE/EUROSTAT/OCDE sur les statistiques du développement durable, *Measuring sustainable development* (Genève, 2009), p. 23; cité dans Partha Dasgupta, *Human Well-being and the Natural Environment* (Oxford University Press, 2001), p. 178.

²³ Un cadre de mesure est un ensemble de méthodes et de règles d'organisation qui permettent de transformer des données de base en informations utiles s'inscrivant de manière cohérente dans un cadre conceptuel sous-jacent (équipe spéciale CEE/EUROSTAT/OCDE sur les statistiques du développement durable, *Measuring sustainable development* (Genève, 2009), p. 13).

²⁴ Par exemple, en ce qui concerne le thème de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'examen plus attentif des articulations entre les différents éléments pourrait conduire à étudier l'impact des chaînes de production et de consommation sur la santé, l'économie, l'environnement et l'éducation.

C. Mise en place d'un nouveau cadre de suivi

Rôle de la Commission de statistique dans la mise en place du système de suivi

38. Du fait de son rôle d'entité responsable du système statistique mondial et de son mandat de coordination ingouvernementale de l'élaboration et de l'examen des indicateurs utilisés au sein du système des Nations Unies, la Commission de statistique, épaulée par ses groupes subsidiaires (Amis de la présidence, groupes interinstitutions, groupes d'experts et autres), guidera et pilotera les initiatives lancées pour répondre aux besoins statistiques découlant du programme de développement pour l'après-2015²⁵. Les tâches suivantes seront inscrites au calendrier :

a) Mars 2014-septembre 2015 : contribution aux travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et aux débats de l'Assemblée générale sur les objectifs et cibles pour l'après-2015 (évaluation des cibles);

b) Mars 2014-septembre 2015 : identification, mise au point et mise à l'essai d'indicateurs possibles;

c) Mars 2014-décembre 2016 : élaboration et mise en place du cadre de suivi, ainsi que création d'un groupe d'experts et plan de travail détaillé du groupe, préparatifs en vue de la collecte de données de référence et mise sur pied du système de présentation de rapports.

Plan d'action de Busan pour la statistique et Partenariat renforcé pour le développement de la statistique et le renforcement des capacités

39. Le renforcement des capacités statistiques est depuis longtemps considéré comme l'une des pierres angulaires des objectifs de développement mondiaux. Consciente de l'hétérogénéité des capacités institutionnelles et techniques des pays, la communauté mondiale s'emploie collectivement à améliorer le développement de la statistique depuis le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement. En 1999, cette coopération a été officialisée par Paris21, instance chargée de promouvoir l'amélioration de la production et de l'utilisation des statistiques dans les pays en développement en soutenant les systèmes statistiques nationaux, par le biais notamment d'une meilleure coordination entre les utilisateurs et les producteurs de données, les décideurs et les acteurs de la coopération pour le développement, en aidant les pays à concevoir, mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement de la statistique et en suivre l'application, et à transmettre des connaissances au moyen du stockage des données et de la documentation.

40. En 2011, la communauté mondiale a réaffirmé sa volonté d'appliquer le Plan d'action de Busan pour la statistique, qui définit trois objectifs : a) intégrer pleinement les statistiques dans les prises de décisions, notamment en associant les statisticiens aux processus de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation et en recentrant les stratégies statistiques nationales en vue de produire des données qui correspondent aux priorités des pays en matière de développement;

²⁵ Les objectifs et les cibles ont été établis par les organes directeurs de décision. La Commission dispensera des conseils sur la meilleure façon de les définir et de les mesurer.

b) promouvoir le libre accès aux données et la liberté d'utilisation, par exemple en développant les savoirs et les savoir-faire requis pour utiliser les statistiques; et c) augmenter les ressources allouées aux systèmes statistiques, par exemple en s'assurant que la nécessité de développer les capacités statistiques et de financer autant que nécessaire la production de données est dûment reconnue lors des sommets mondiaux et des forums de haut niveau. Les partenariats existants tels que Paris21 et le Plan d'action de Busan pour la statistique doivent être renforcés et il en faudra peut-être d'autres pour coordonner et intensifier le renforcement des capacités qui sera nécessaire pour faire le suivi des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

Priorités nationales et intégration des nouvelles exigences

41. On attend des pays qu'ils inscrivent les objectifs de développement durable et les objectifs et cibles pour l'après-2015 dans leurs politiques en fonction de leurs priorités et de leur situation. La même démarche devrait s'appliquer à la statistique : le suivi pour l'après-2015, l'assistance technique correspondante et les activités de renforcement des capacités devraient être alignés sur les priorités nationales. Cela dit, toute nouvelle exigence découlant des objectifs de développement durable et du suivi pour l'après-2015 devrait faire partie intégrante du programme de travail ordinaire et des arrangements institutionnels et structures existant dans les pays. L'intégration des nouvelles exigences vise à accroître l'efficacité et l'efficience et à asseoir les collectes de données présentes et à venir sur une base durable. Il conviendrait, par exemple, d'éviter les enquêtes faites à l'extérieur du système d'enquête existant et sans lien avec lui ni avec les institutions nationales de la statistique.

Mise au point et application de nouvelles méthodologies, sources de données et méthodes de saisie, d'intégration et de diffusion

42. Le suivi des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015 nécessitera peut-être la mise au point et l'adoption de nouveaux concepts, cadres de mesure, sources de données, méthodes et techniques. Ainsi, la communauté statistique a beaucoup de travail à faire dans le domaine de la gouvernance pour mettre au point des concepts et des outils de mesure et créer des programmes de statistique qui répondent aux besoins d'information. De même, la mise en place du Système de comptabilité environnementale et économique sera un pas important. Pourtant, c'est essentiellement en exploitant plus largement les outils et les données statistiques existants (registres d'état civil, enquêtes auprès des ménages et statistiques environnementales) que les lacunes considérables qui apparaissent dans les corpus de données des pays en développement mais aussi de nombreux pays développés pourront être comblées.

43. Les données ouvertes, les métadonnées, les systèmes d'information géospatiale, l'échange de données et de métadonnées statistiques, Internet et la technologie du mobile ont créé de nouvelles sources potentielles de données et de nouveaux outils et méthodes de collecte, d'intégration, de diffusion et d'exploitation des données, qui sont autant de moyens susceptibles de produire rapidement et à moindre coût de nouvelles statistiques. Dans ce contexte, les instances officielles de la statistique devraient cultiver le dialogue et leurs synergies avec les instances non officielles. Reste que la production de données, quelle qu'en soit la source, devrait tenir compte des exigences et des normes de qualité des statistiques officielles. Il serait bon d'évaluer attentivement le risque que représentent ces nouvelles données

quand elles servent de sources d'information pour suivre le programme de développement pour l'après-2015.

Repenser les mécanismes existants – possibilités pour une révolution des données

44. Malgré les incontestables avancées enregistrées depuis le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement²⁶, la plupart des pays en développement sont encore loin d'avoir les capacités voulues pour produire et exploiter des données statistiques dans des domaines clefs tels que la pauvreté, la santé et l'éducation²⁷. Sur cette toile de fond, le rapport du Groupe de personnalités propose une révolution des données qui « se baserait tant sur des sources de données existantes que sur de nouvelles, afin de pleinement intégrer les statistiques dans la prise de décisions, favoriser l'accès libre aux données et leur utilisation et veiller à assurer un meilleur soutien des systèmes statistiques »⁴. Un élément supplémentaire du projet de révolution des données serait le Partenariat mondial pour les données sur le développement.

45. Premièrement, si l'on en juge par les débats sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, les gouvernements et les décideurs semblent conscients de l'importance des statistiques pour relever les grands défis mondiaux. Deuxièmement, les objectifs de développement durable et le suivi pour l'après-2015 augmenteront sensiblement les besoins en données de nombreux pays. Troisièmement, les avancées de la technologie de l'information ont créé de nouveaux outils et moyens de collecte, d'archivage, de diffusion et d'exploitation des données. Ces trois éléments, portés par les partenariats appropriés, pourraient assurément faire advenir une révolution des données qui comblerait les lacunes existantes et fournirait les données nouvellement requises.

46. Les systèmes statistiques nationaux doivent avoir les attributions et des ressources adéquates pour développer leurs arrangements institutionnels, leurs méthodes et leurs moyens de production, en particulier si de nouveaux domaines statistiques (par exemple, la gouvernance et le bien-être subjectif) doivent être couverts et si des données mieux ventilées par régions ou groupes sociaux ayant des besoins spécifiques doivent être produites. Une série intégrée de cibles et d'indicateurs soigneusement pensés, une méthode de suivi tout aussi intégrée et mûrement réfléchie et l'exploitation innovante des nouvelles sources de données et des nouveaux outils de collecte peuvent donner naissance à un système statistique plus efficient et efficace. Il faudra toutefois augmenter considérablement les

²⁶ Par exemple, le pourcentage de pays des régions en développement ayant produit des données suffisantes pour permettre l'analyse des tendances pour les indicateurs 16 à 22 des objectifs du Millénaire pour le développement est passé de 2 % en juillet 2003 à 83 % en juillet 2012. La coordination s'est également améliorée, puisque 94 % des pays en développement ont adopté la formule de la stratégie nationale de développement de la statistique.

²⁷ La situation est souvent pire dans les domaines statistiques non couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux pays en développement n'ont pas de données de base sur les naissances et les décès, le nombre et la qualité des emplois et la productivité agricole. Moins de 10 % des pays de l'Afrique subsaharienne avaient un système d'état civil complet en 2012. Seuls 11 % des pays en développement produisent des données correspondant à l'objectif 5 concernant la mortalité maternelle. En fait, toutes les données disponibles pour l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et l'Océanie sont des estimations provenant d'organismes des Nations Unies.

ressources du secteur de la statistique si l'on veut que la révolution des données désirée devienne réalité.

V. Principaux messages et projet de programme de travail du groupe des Amis de la présidence

A. Messages clefs à l'intention des décideurs

47. *Un programme de développement universel pour l'après-2015.* Le programme de développement pour l'après-2015 vise non seulement à parachever la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais également à aller plus loin grâce à des objectifs de développement durable qui prendront en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement de façon équilibrée et synergique en exploitant les intercorrélations et les liens transversaux. Les différentes séries d'objectifs de développement durable devraient fusionner en un seul et même programme de développement global. Malgré leurs différences, les diverses propositions ont des thèmes et des objectifs communs. Ce sont ces éléments universels qu'il faudrait définir en amont, de préférence avant d'examiner les cibles et indicateurs, de façon à faciliter les débats à caractère statistique.

48. *Considérer le bien-être dans toutes ses dimensions.* Le programme de développement pour l'après-2015 devrait refléter les trois dimensions du bien-être définies dans le cadre proposé par l'Équipe spéciale conjointe CCE/EUROSTAT/OCDE chargée de mesurer le développement durable et approuvé par la Conférence des statisticiens européens en juin 2013 : le bien-être de la génération actuelle dans un pays donné (« ici et maintenant »), le bien-être des générations futures (« à l'avenir ») et le bien-être des personnes qui vivent dans d'autres pays (« ailleurs »). Le cadre élaboré par l'Équipe spéciale comporte 20 thèmes qui pourraient facilement être reliés aux objectifs et aux cibles proposés.

49. *Une participation active et continue de la communauté de la statistique dès les premières étapes.* On ne peut pas gérer ce que l'on ne peut pas mesurer, aussi le programme de développement pour l'après-2015 devrait-il comporter des objectifs clairs assortis de cibles quantifiables et d'indicateurs pour que les résultats recherchés puissent être obtenus et que les progrès réalisés dans ce sens puissent être suivis. Seule la participation active des organismes de statistiques nationaux et internationaux dès les premières étapes de la formulation des cibles et des indicateurs permettra de mettre en place un suivi fondé sur les principes établis et les bonnes pratiques en matière de statistiques officielles, de capacités statistiques et de disponibilité des données. Il sera donc essentiel de faire appel aux compétences et à l'expérience de statisticiens provenant de divers pays ainsi que d'organismes statistiques régionaux ou internationaux. En sa qualité d'entité de coordination du système statistique mondial, la Commission de statistique devrait piloter ces travaux.

50. *Mettre à profit les retours d'expérience.* Lors de l'élaboration des objectifs de développement durable et des objectifs et cibles de développement pour l'après-2015, du choix des indicateurs et de l'application d'un cadre de suivi, il conviendra de tenir compte des enseignements tirés du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'expérience acquise à l'occasion d'autres activités de suivi

telles que le suivi et l'évaluation des indicateurs de développement durable en Europe.

51. *Un libre accès aux données.* Il faudrait favoriser le libre accès aux données et leur libre utilisation. Une large diffusion des données permettrait de se fonder sur les faits au moment de prendre des décisions et de formuler des politiques, d'évaluer l'efficacité de l'action gouvernementale et de mieux ancrer le principe de responsabilité dans les secteurs public et privé. Les données devraient être plus facilement accessibles, mais aussi être diffusées dans des formats dont la visualisation des données, qui permettent à l'utilisateur de base de les comprendre et de les interpréter, attestent de la prise en compte des faits dans le processus décisionnel et initient le grand public, les analystes et les médias à l'exploitation et aux intercorrélations des différentes statistiques.

52. *Tenir compte des particularités nationales et régionales.* Ainsi, éliminer la pauvreté est un objectif universel, mais les cibles correspondantes ne conviennent pas pour tous les pays et toutes les régions du monde. Si les pays se heurtent à des problèmes mondiaux qui exigent une solution mondiale, il n'en faut pas moins prendre en compte les particularités régionales, nationales et locales. Aussi est-il recommandé d'adopter, au moment de définir les objectifs et les cibles, une démarche pluridimensionnelle consistant à associer un nombre limité d'objectifs mondiaux, qui reflètent des résultats universellement escomptés, à des cibles et des indicateurs particuliers, qui reflètent et prennent en compte les différences dans les niveaux de développement, les priorités nationales, les responsabilités et les capacités statistiques des pays. Le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement a ainsi mis en évidence l'importance cruciale des dimensions régionales du développement et des mesures prises à l'échelon régional, qui font le lien entre le programme mondial et la réalisation des objectifs au niveau national. Pour finir, il faudrait accorder plus d'importance aux inégalités et aux liens d'interdépendance qui existent entre les divers objectifs et cibles dans les pays mêmes.

53. *Inclure dans les cibles l'efficacité des systèmes statistiques officiels.* Les systèmes statistiques officiels sont essentiels pour étayer les décisions des gouvernements et offrent un gage de qualité d'autant plus important que le recours aux statistiques se généralise dans le suivi des politiques des pouvoirs publics. Les statistiques officielles permettent également de veiller à la qualité des statistiques produites par des sources extérieures (privées), qui pourraient être appelées à jouer un rôle croissant dans le cadre de la révolution des données souhaitée. Il faudrait donc prévoir, au chapitre de l'objectif concernant la bonne gouvernance, une cible visant à garantir l'efficacité des systèmes statistiques officiels et mettre en place les mesures adéquates. Les statisticiens des pays en développement s'efforcent d'améliorer les systèmes statistiques et de les rendre plus performants, mais les capacités statistiques font défaut dans bien des cas. Ainsi, de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique ne sont toujours pas en mesure de faire des enquêtes auprès des ménages sans assistance technique ou financements extérieurs et tirent la plupart de leurs données se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement de programmes d'enquête statistique internationaux, notamment les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires. En outre, les progrès enregistrés pour ce qui est de la disponibilité des données tirées d'enquêtes s'accompagnent rarement de mesures de renforcement des systèmes d'enregistrement des données administratives, notamment ceux qui concernent les actes d'état civil et la prestation des services sociaux, qui sont

pourtant essentiels pour suivre en permanence les éléments fondamentaux de l'évolution démographique et la disponibilité des services de base. Un système statistique efficace est nécessaire non seulement pour assurer la qualité des données produites et la possibilité de les exploiter à long terme, mais aussi pour que les pays aient pleinement la maîtrise de leurs propres données.

54. *Nécessité de renforcer les capacités statistiques.* Mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement pour l'après-2015 proposés dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 suppose une charge de travail plus lourde pour les systèmes statistiques nationaux, qui devront, par exemple, créer de nouvelles branches de statistiques et ventiler les données existantes. La communauté internationale devrait donc continuer d'investir dans le renforcement des capacités statistiques et d'appuyer les mesures nationales visant à faire face à cette demande croissante. Par ailleurs, les mesures de renforcement des capacités statistiques devraient tendre en priorité à instaurer des capacités à caractère permanent (et durable), ce qui faciliterait le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des nouveaux objectifs, mais aussi et surtout favoriserait la prise de décisions fondées sur des faits, la transparence et le respect du principe de responsabilité dans les pays.

B. Propositions pour la participation accrue aux débats et à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015

55. *Faire appel aux compétences et à l'expérience d'experts du monde entier.* La fonction des statistiques officielles est de garantir que les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 sont assortis d'une méthode de mesure fiable fondée sur les principes fondamentaux officiellement établis. L'expérience et les compétences acquises à l'occasion du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable devraient être prises en compte de façon que les meilleures solutions possibles soient examinées pour les indicateurs, les sources de données connexes et la compilation des données. Il faudrait également tenir compte des divers outils conceptuels que le cadre de mesure du développement durable formulé par la CEE, EUROSTAT et l'OCDE à partir des normes adoptées au niveau international. La participation active et continue, dès les premières étapes, d'experts issus des systèmes statistiques internationaux, régionaux et nationaux facilitera la mise en place du socle politique, statistique et institutionnel nécessaire pour harmoniser le suivi des systèmes de gestion des données nationaux, régionaux et internationaux et l'établissement des rapports correspondants.

56. *Assurer la concertation et la participation continues.* D'ici à septembre 2015, la Commission de statistique et le groupe des Amis de la présidence s'attacheront à appuyer l'initiative politique de formulation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. L'objectif est de favoriser la concertation entre la classe politique et la communauté de la statistique, qui sera dûment consultée tout au long des débats aux fins d'évaluer les projets d'objectifs et de cibles d'un point de vue statistique. La Commission et le groupe devront donc mettre en place les procédures adéquates pour assurer efficacement ces consultations.

57. *Conseils méthodologiques.* Les notes statistiques consacrées aux indicateurs rédigées pour accompagner les documents d'information sur les diverses questions débattues par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable marquent un premier pas important dans la mise à profit des compétences et de l'expérience des statisticiens des instances officielles. Les statisticiens devront également aider à définir des cibles réalistes au regard des objectifs recherchés. Une fois les cibles fixées, il faudra choisir des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés, ce qui relève des compétences de base des bureaux de statistique. Les statisticiens pourront en effet contribuer aux travaux en répondant aux questions suivantes :

- a) Quels sont les indicateurs les mieux à même d'indiquer si une cible est en passe d'être atteinte?
- b) Existe-t-il des données officielles ou autres facilement ou potentiellement disponibles, sur tous les pays?
- c) Dans quelle mesure les indicateurs existants dans le système statistique officiel (et ailleurs) sont-ils fiables, précis et à jour? Les garanties de qualité sont-elles conformes aux normes internationales?
- d) Les indicateurs sont-ils solides et comparables au niveau international?
- e) Comment peut-on améliorer la compilation de données à court, à moyen et à long terme?

C. Propositions pour l'exécution du programme de travail sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

58. Il est suggéré que le groupe des Amis de la présidence s'emploie à :

- a) Continuer d'apporter un appui statistique à l'élaboration des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 de manière que les considérations statistiques soient dûment prises en compte;
- b) Établir et mettre à exécution un plan de travail pour l'élaboration et l'application d'un cadre de suivi du programme de développement pour l'après-2015;
- c) Examiner la nécessité de mettre au point de nouvelles sources de données et de nouvelles méthodes et méthodologies pour disposer de toutes les données nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015;
- d) Formuler une proposition quant à la possibilité de définir une cible, assortie d'indicateurs, qui porterait sur l'efficacité des systèmes de statistique officiels.

59. Les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 qui seront mis au point lors des débats devraient fortement contribuer à modéliser des indicateurs de progrès considérés comme universellement reconnus. Les décisions prises à l'issue des débats sur le programme de développement pour l'après-2015 pourraient même servir de point de départ à l'élaboration d'un concept statistique universellement reconnu d'indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut. Il est donc suggéré que, après l'adoption

du programme de développement pour l'après-2015, le groupe des Amis de la présidence informe la Commission de statistique des possibilités d'établir un ensemble d'indicateurs de progrès solides au niveau mondial.

VI. Questions soumises à la Commission

60. La Commission de statistique est invitée à :

a) **Faire connaître ses vues sur l'examen des mesures prises pour établir et appliquer des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et pour mesurer le développement durable ainsi que sur la possibilité d'établir au niveau mondial un ensemble d'indicateurs de progrès fiables sur le plan technique;**

b) **Faire connaître ses vues sur l'examen des propositions concernant le cadre de développement pour l'après-2015, sur la nécessité de concevoir une méthode de mesure fiable sur le plan technique et sur l'application d'un nouveau cadre de suivi;**

c) **Faire connaître ses vues sur les messages clefs à l'intention des décideurs;**

d) **Faire connaître ses vues sur les travaux du groupe des Amis de la présidence, y compris sur la contribution du groupe à la rédaction de notes statistiques à l'intention du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable;**

e) **Commenter et entériner le projet de programme de travail du groupe des Amis de la présidence, notamment en ce qui concerne la participation du groupe aux débats et aux travaux en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.**